



## Dans quelle situation faut-il déclarer une activité de navigation ?

Voici un tableau extrait du « Chenal » qui vous guidera dans le choix des activités qui nécessitent de déclarer un camp avec au moins une activité de navigation .

Visa d'année				
Questions ?	Pour les groupes marins		Pour les groupes non marins	
	oui	non	oui	Non
Le visa d'année est-il obligatoire ?	x		x	
En début d'année ?	x			x
Deux semaines minimum avant l'activité ?			x	
En autonomie ?	x		x	
En club ?	x		x	
Le teste d'aisance aquatique est-il obligatoire ?	x		x	
Pour les radeaux ?		x		x
Pour le kayak ?		x		x
Pour le kayak de mer ?	x		x	
Pour de l'aviron ?		x		x
Pour de l'aviron de mer ?	x		x	
Pour faire de la voile en eau douce ?	x		x	
Pour faire de la voile en mer ?	x		x	
Pour de la péniche ?	x		x	
Pour du voilier ?	x		x	
Visa de camp				
Le visa de camp est-il obligatoire ?	x		x	
En même temps que le dossier de camp ?	x		x	
Deux semaines minimum avant l'activité ?		x		x
Peut-on naviguer en mer ?	x		x	
Pour des activités en autonomie ?	x		x	
Pour des activités en club ?	x		x	

### Ressources

- L'équipier territorial en charge des groupes marins de ton territoire.
- L'équipe nationale Marins [marins@sgdf.fr](mailto:marins@sgdf.fr)
- La Commission Marine pour le visa [commar@sgdf.fr](mailto:commar@sgdf.fr)
- Le guide réglementaire des accueils de scoutisme. (doc-en-stock)
- La carte série Marins.
- Le Chenal